

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MAI 2011**

Délibération  
n° 2011.05. 58.B

Service de téléphonie  
filaire et de  
télécommunications  
mobiles : appel  
d'offres ouvert

**LE DOUZE MAI DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Maire de Fléac - 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2011**

**Secrétaire de séance** : Michel BRONCY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-François DAURE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.05. 58.B**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**SERVICE DE TELEPHONIE FILAIRE ET DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES : APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

Afin d'assurer ses missions, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême doit disposer de services de télécommunication fixes et mobiles pour l'ensemble de ses services. Les marchés correspondants arrivant à terme le 26 août 2011 et le 28 septembre 2011, il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché découpé de la manière suivante ; chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé :

Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

Lot	Désignation	Montant en euro HT <b>MINIMUM</b>	Montant en euro HT <b>MAXIMUM</b>
N° 1	Prestations Relevant du Service Universel et des Services Obligatoires	10 000 €	50 000 €
N° 2	Acheminement du Trafic et Services Associés	5 000 €	35 000 €
N° 3	Services de Télécommunications Mobiles	13 000 €	52 000 €

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 19 avril 2011,

Vu le cahier des charges de la consultation,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER que :**

la durée des marchés est fixée de la manière suivante :

- lots n°1 et n°2 : à compter du 29 septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.
- lot n°3 : à partir du 27 août 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.

Les marchés pourront être renouvelés annuellement par reconduction expresse deux fois

011. **D'IMPUTER** la dépense au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes au chapitre

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 mai 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 mai 2011</b>